



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 113404

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la qualité du fret de marchandises en France. Le transport de marchandises par voie ferrée présente de nombreux atouts : il permet des économies, respecte davantage l'environnement, et assure une plus grande sécurité. La filière céréalière et la SNCF ont signé en avril 2001 un accord cadre qui avait pour objectif un accroissement de 50 % en cinq ans des quantités transportés par chemin de fer, grâce à l'amélioration de la fiabilité, la qualité des prestations et la compétitivité. Or, les entreprises de la filière céréalière déplorent au contraire une dégradation du service rendu depuis cette date, en raison de la réorganisation de l'activité fret engagée par la SNCF en vue d'un retour à l'équilibre financier : manque de moyens de traction, hausses conséquentes et soudaines de tarifs, ou bien encore retards de livraison. Ces dysfonctionnements entraînent des surcoûts, voire des annulations de contrat. Il souhaite donc connaître les garanties qu'il pense apporter pour améliorer le transport ferroviaire de marchandises.

Texte de la réponse

Le marché des céréales a besoin d'un service de fret équilibré entre les différents modes de transport. Les modes complémentaires à la route, tels que la voie ferrée et la voie d'eau, présentent des avantages importants en termes de réduction de la congestion routière, de sécurité et de consommation d'énergie et s'inscrivent dans les objectifs de développement durable du Gouvernement. Concernant plus particulièrement le transport ferroviaire, une relation étroite entre les acteurs du secteur et fret SNCF est nécessaire, basée sur le respect des engagements en termes de commandes, d'une part, et de fiabilité des acheminements, d'autre part. Le plan fret, approuvé par la Commission européenne en 2005, plan de modernisation indispensable à la pérennité de l'activité fret de la SNCF, s'est déployé avec des objectifs d'amélioration de la productivité des effectifs et du contenu des missions de cette activité. Ce plan, soutenu financièrement par l'État, a permis d'accomplir des progrès. Mais dans son application, des difficultés techniques et sociales sont apparues, notamment au cours du deuxième trimestre 2006, qui ont fortement perturbé les acheminements de fret SNCF et sensiblement pénalisé la rotation des wagons. De surcroît, la profonde mutation des modes de production a nécessité des efforts conséquents et a induit une fragilité dans l'organisation des transports. Ayant eu connaissance des importantes difficultés de fret SNCF, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a demandé à la présidente de la SNCF, dès sa nomination en juillet 2006, de prendre les mesures prioritaires nécessaires pour retrouver la qualité de la production. Les premières mesures ont permis d'améliorer la régularité du trafic au cours de ces derniers mois. Cependant, ces efforts doivent être poursuivis pour s'inscrire dans la durée et répondre efficacement à la demande quantitative et qualitative des clients de fret SNCF. La nécessité d'un redressement significatif de la qualité de service a été réaffirmée en fin d'année 2006 par le conseil d'administration de la SNCF et, pour l'année 2007, constitue le chantier prioritaire du nouveau directeur délégué fret. Une forte mobilisation de la SNCF autour de son activité fret et une organisation de la production intégrant un objectif toujours plus orienté vers la satisfaction des clients devraient être les leviers d'une amélioration attendue. La mise en place d'opérateurs ferroviaires de proximité, à l'initiative du tissu industriel local, pour

laquelle le ministère a missionné M. Jacques Chauvineau comme facilitateur, est aussi une réponse en termes d'organisation du système ferroviaire. Par ailleurs, l'ouverture à la concurrence du marché du transport ferroviaire de fret, effective pour les trafics nationaux depuis le 31 mars 2006, constitue une importante évolution. Elle permet, d'ores et déjà, de créer de nouvelles opportunités pour les utilisateurs et clients du mode ferroviaire.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113404

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13193

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2771